

**STAGE SILAT VILLENEUVE LA GARENNE
SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19/06/2016**

Assurance Individuelle Accidents

L'organisateur attire votre attention sur votre intérêt à souscrire une assurance Individuelle Accidents qui protège votre intégrité physique lors de la pratique du Silat au cours du stage.

A cet effet, l'organisateur vous propose de souscrire à l'assurance suivante (*) :

En cas d'accident :

- Versement d'un capital en cas de Décès de : **15.000 €**
- Versement d'un capital en cas d'Invalidité Permanente supérieure à 10%: **30.000 €**
- Assistance

Je soussigné : (nom, prénom, adresse)

Déclare :

adhérer à l'assurance Individuelle Accidents et règle ce jour la cotisation de 15€, par chèque à l'ordre de ASDA GROUP.

ne pas vouloir adhérer à l'assurance Individuelle Accidents. Je suis déjà assuré par ailleurs ou ne suis pas intéressé(e) par cette offre.

SIGNATURE :

(*) Contrat n°7906033 souscrit auprès de MAPFRE Asistencia. Détail des garanties et notice d'information sur demande auprès de ASDA GROUP contact@asda-group.fr Ref : SILAT SSDB